



**LÉGENDE**

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zone rouge (inconstructible)
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE**  
PRÉFET DE LA CORRÈZE

**COPIE**

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIOURDRES

Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence (crue centennale) du cours d'eau La Dordogne

Commune d'Allillac

Echelle: 1/5 000

Octobre 2012

Affaire n° 4311734-FLU

Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour:  
TULLÉ, le 30 OCT. 2013  
Le Préfet

  
Bruno DELSOL

**ARTELIA**  
Agence de Bordeaux

La Plume - 10, rue Gutenberg - B.P. 20201 - 33007 Mérignac cedex - Tél. 05 56 13 85 52 - Fax. 05 56 13 85 53